Le Jeune Indépendant souhaite à ses lecteurs une joyeuse fête de l'Aïd-El-Fitr

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6990 MERCREDI 12 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

30 Ramadhan 1442
Iftar 19:46
Imsak 3:51

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

LES INDÉPENDANTS EN FORCE

La tendance est inédite et sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire électorale du pays, les listes indépendantes en lice dans des élections sont majoritaires et dépassent de loin les listes des partis politiques. Ainsi, la tradition dominatrice des formations est brisée grâce à plusieurs facteurs favorables qui ont boosté ce score inattendu des indépendants.
Page 3



CÉLÉBRATION DE L'AÏD-EL-FITR

Les recommandations du ministère de la Santé

Page 2

AFFAIRES SOVAC ET TAHKOUT

La Cour suprême rejette les recours

Page 5

ATTAQUES SIONISTES CONTRE LES PALESTINIENS

Large condamnation en Algérie

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

ORAN

Réception de 3 400 doses du vaccin anti-covid19

LA DIRECTION de la santé et de la population de la wilaya d'Oran a reçu au début de cette semaine 3.400 doses du vaccin anti-covid19, a-t-on appris de son chargé de communication Youcef Boukhari.
Il s'agit du cinquième quota destiné à la wilaya d'Oran, qui a réussi à vacciner jusqu'à présent plus de 13.600 personnes dont 2.900 travailleurs du secteur de la santé, a précisé M. Boukhari, notant une certaine réticence de la part des professionnels de la santé vis-à-vis de la vaccination anti-covid19.
Ce cinquième quota composé de 1.700 doses du vaccin russe (Spoutnik-V) et 1.700 autres du vaccin chinois (Sinopharm), sera destiné en grande partie à la vaccination des inscrits sur la plateforme de plus de 65 ans, dont le nombre s'élève à 17.000 personnes.
S'agissant des effets secondaires des trois vaccins utilisés à la wilaya d'Oran, soit le russe, le chinois et l'anglais, M. Boukhari a affirmé qu'aucun cas majeurs qui nécessite une hospitalisation, n'a été enregistré depuis le lancement de la campagne de vaccination à Oran.»Les personnes vaccinées présentent des effets secondaire soft, comme la fièvre et les céphalées», a-t-il assuré.
Concernant la situation épidémiologique actuelle à Oran, le chargé de communication de la DSP l'a qualifié de «très stable», avec une moyenne de 5 cas par jour, relevant que les cas graves sont rares depuis quelques jours. T. R.

ILLIZI

Des effets vestimentaires aux orphelins pour l'Aïd El-Fitr

UN MARCHÉ de solidarité fournissant gratuitement des effets vestimentaires au profit d'orphelins a été ouvert dans la wilaya d'Illizi, à la veille de la célébration de la fête de l'Aïd El-Fitr, à l'initiative de l'association «Kafil El-Yatim», a-t-on appris mardi de l'association.
Créé pour la circonstance au niveau du siège de l'association, cet espace met à la disposition d'enfants orphelins, inscrits auprès de l'association, divers vêtements (habits et chaussures), a indiqué le président du bureau communal de l'association, Ali Miloud.
L'organisation de cette action de solidarité de la sorte, au lieu de remettre directement les habits aux bénéficiaires, vise à préserver la dignité des orphelins et de leurs familles, a ajouté le même responsable. Initiée au niveau des communes d'Illizi et d'In-Amenas, cette opération de solidarité sera organisée dans les autres communes pour permettre à un grand nombre d'orphelins de bénéficier des aides, offerts par les bienfaiteurs, a assuré M.Miloud.
L'initiative a été favorablement accueillie par les familles bénéficiaires, leur permettant de se procurer aisément des vêtements selon leurs choix (goûts et tailles).
A cette action, s'ajoute une initiative similaire portant attribution, par des cellules de proximité de Solidarité, d'effets vestimentaires au profit d'orphelins, d'enfants assistés et de ceux issus de familles de pensionnaires d'établissements pénitentiaires, selon la même source.

S. N.

CÉLÉBRATION DE L'AÏD-EL-FITR EN PLEINE CRISE SANITAIRE

Les recommandations du ministère de la Santé

Sans les interdire, les déplacements et les visites familiales sont à limiter les jours de l'Aïd. C'est la recommandation du ministère de la Santé pour limiter la propagation du coronavirus.

A la veille de la célébration de la fête de l'Aïd, le ministère de la Santé a émis des recommandations à la population pour lutter contre la propagation du coronavirus en ces jours de fête, sans pour autant établir un dispositif particulier. Dans un communiqué rendu public hier, le département de Benbouzid appelle à «la limitation des déplacements entre les wilayas pendant les trois jours de célébration de la fête de l'Aid-el-Fitr», et ce contrairement à l'année passée où il a été décidé d'interdire ces déplacements. Sacralisées par la religion et la tradition, les retrouvailles familiales, nombreuses en cette occasion, sont à limiter. Le ministère invite, en effet, la population à réduire les visites, notamment pour les personnes malades et les personnes âgées, celles-ci étant plus exposées à la contamination. Le non-respect des mesures préventives et du protocole sanitaire par la majorité des citoyen est en partie responsable de la reprise des contaminations au coronavirus ces dernières semaines. Le ministère de la Santé appelle, encore une fois, à la nécessité de «l'observation strict du protocole sanitaire, notamment la distance physique et le port de la bavette pendant la prière de l'Aïd», laquelle sera accomplie cette année dans les mosquées. Il est aussi recommandé d'«éviter des accolades au moment des salutations d'usage et se contenter des poignées de main».
Le ministère de la Santé s'est donc limité à émettre des recommandations, connues de tous, et à préférer faire appel au sens de la responsabilité des citoyens, d'autant qu'il ne s'agit pas d'interdictions mais de simples recommandations, alors que des spécialistes ont plaidé pour l'interdiction pure et simple de la circulation inter-wilayas. C'est le cas du Pr Kamel Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie, qui a proposé la suspension de la circulation inter-wilayas durant les jours de l'Aïd, notamment entre celles qui enregistrent un rebond de contaminations et celles avec zéro cas, et ce pour éviter une hausse des contaminations à la Covid-19. Il a affirmé que la situation sanitaire dans le pays est inquiétante, notamment avec l'apparition des nouveaux variants. Une situation qui nécessite plus de rigueur dans l'application des gestes barrière, principalement les jours de l'Aïd, pour éviter une troisième vague de contamination, comme c'est le cas dans plusieurs pays.



Lilia Aït Akli

PARAMÉDICAUX

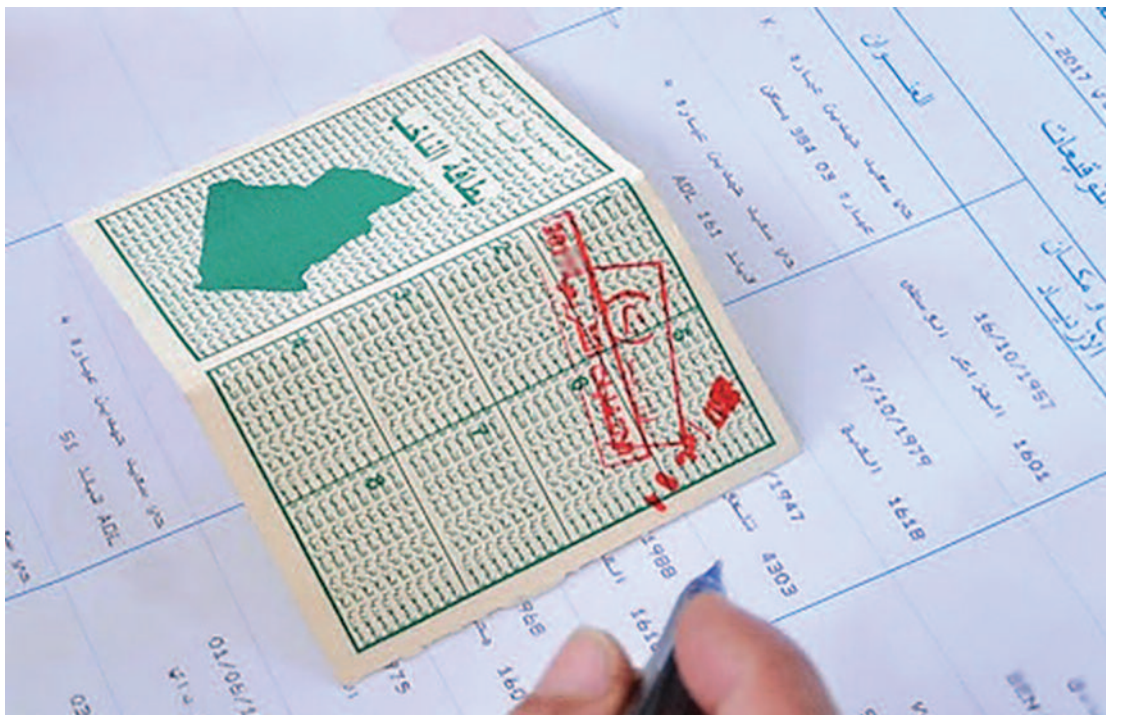
Benbouzid reçoit les représentants du SAP

UNE RENCONTRE a réuni lundi le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, et les membres du bureau national du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP), dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction du
Président de la République relatives au renforcement du dialogue et de la concertation avec les partenaires sociaux, a indiqué hier mardi un communiqué du ministère.
L'audience qui s'est déroulée dans un climat de «confiance et de sérénité», et à laquelle ont pris part des cadres supérieurs de l'administration centrale, «a été une opportunité pour le ministre de la santé de réaffirmer encore une fois l'engagement du gouvernement à consolider les acquis du secteur et à le renforcer dans tous les domaines», précise le communiqué.
Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette rencontre, portant sur «l'organisation des examens et concours relatifs à la promotion dans les grades, la révision du statut des paramédicaux et la nécessité de l'adapter aux exigences actuelles et de l'harmoniser avec la situation en cours, le pouvoir d'achat et les aspirations des paramédicaux à voir les conditions socio-professionnelles s'améliorer», note la même source. Les questions liées à «la qualification des paramédicaux, à travers un plan de formation, le régime indemnitaire», ont été également abordées par les deux parties, tout en considérant «la difficile conjoncture actuelle, notamment par le bénéfice d'indemnités telles que la prime de qualification, de documentation etc».
Pour ce qui est de l'ouverture d'un grade supplémentaire pour le corps des aides-soignants, qui ne disposent que de deux (2) grades, et connaissant l'importance de cette catégorie paramédicale, M. Benbouzid a demandé au SAP de «présenter le dossier au ministère avec un argumentaire», indique le communiqué.
Le ministre a mis en exergue, à cette occasion, la place qu'occupent les professionnels de la santé, «leurs sacrifices et leur abnégation ont été l'objet d'éloges et de considération de la part des plus hautes autorités du pays et à leur tête le Président de la République».
De leur côté, les membres du SAP ont souligné que le secteur de la santé «nécessite une refonte visant les aspects économiques, sociologiques, épidémiologiques, et démographiques». Ils ont, par ailleurs, évoqué la question de l'exercice de l'activité libérale par «les paramédicaux qui aspirent à une activité lucrative +infirmier libéral+ d'une manière organisée et réglementée, dans le cadre des lois et règlements», réitérant, à ce titre, leur disposition à reformuler ses propositions et les études menées dans ce sens.
Il est rappelé, dns le communiqué, que la direction générale des services de santé et de la réforme hospitalière avait été déjà instruite par le ministre à l'effet d'»examiner cette question en profondeur et de préparer un dossier».
Pour asseoir «la crédibilité du service public de santé, son efficacité et son efficience», les membres du SAP considèrent que «l'heure est venue d'explorer d'autres sources de financement», et «cela à travers les relations contractuelles, la mutualité +assurance santé+», ajoute la même source. Par ailleurs, Pr. Benbouzid a informé le syndicat que le Secrétaire d'Etat chargé de la réforme hospitalière, Ismaïl Mesbah a «finalisé» un dossier qui a même été présenté en Conseil du gouvernement et des ministres, après des «consultations préliminaires inclusives avec les partenaires du monde universitaire, associatif, syndical et autres, en perspective d'assises régionales et nationales», conclut le communiqué. M. D.

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

LES INDÉPENDANTS EN FORCE

La tendance est inédite et sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire électorale du pays, les listes indépendantes en lice dans des élections sont majoritaires et dépassent de loin les listes des partis politiques. Ainsi, la tradition dominatrice des formations est brisée grâce à plusieurs facteurs favorables qui ont boosté ce score inattendu des indépendants.



Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a, lors d'un point de presse tenu dimanche dernier à l'issue d'une rencontre avec des leaders de 18 partis politiques, fait état de 837 listes indépendantes et de 646 listes de partis politiques, sur l'ensemble de 1483 listes qui ont été acceptées «sans réserve» pour prendre part aux élections législatives prévues le 12 juin prochain.

Des chiffres qui démontrent cette nouvelle tendance, notamment chez les jeunes algériens, cadres, fonctionnaires ou enseignants, de postuler à des sièges sans passer par un parti politique.

Avant, les partis politiques étaient les seuls acteurs, les décideurs qui donnaient le quitus final aux candidats, les seuls qui trient et qui font le choix selon des considérations propres à ce parti ou selon des normes subjectives. Cette fois, les données ont changé. Avec un nombre aussi élevé de listes indépendantes, on peut dire qu'il s'agit d'un véritable tournant dans la vie politique nationale. Cela va bouleverser, les équilibres politiques au sein de la future Assemblée, et pourrait bien encourager d'autres milliers potentiels candidats à se lancer dans l'aventure dans les prochaines élections communales et wilayales, prévues l'an prochain.

Pour les observateurs, le renversement de cette tendance dans la course pour les législatives du 12 juin, s'explique surtout par le phénomène de rejet des organisations traditionnelles, comme les partis, dont la gestion interne, ses lourdeurs et l'autocratie ambiante, ne plaident guère pour un militantisme souple, pragmatique et efficace.

L'émergence en force des listes indépendantes traduit donc la faillite des partis politiques, qui n'arrivent plus à drainer de nouveaux militants.

Des partis qui ne semblent point peser sur le déroulement des événements sociaux dans le pays, complètement out et «hors cadre» des préoccupations de la société. Pire encore, selon les analystes, la décrédibilisation des partis politiques dans leur forme passée et actuelle n'est guère une orchestration ou un simple épiphénomène. Pour beaucoup, la tendance est lourde. Sinon comment expliquer que même ces partis politiques, dits puissants et très présents, se sont mis à solliciter des candidats non militants, qui ne possèdent aucune carte d'adhésion à leurs structures, et qui n'ont jamais participé à une quelconque rencontre, meeting ou rassemblement d'un parti.

Comment expliquer que des partis comme le MSP, dont le président Makri s'enorgueillit pourtant de diriger le plus grand parti d'opposition, ratisse au sein des catégories jeunes non militants.

Ce changement est important et dénote déjà une révision dans la stratégie de ces partis politiques dans leurs approches des élections. Ainsi, Abderrazak Makri, président du MSP, a fait état de la participation de son parti avec 584 candidats, dont 330 non militants, donc plus de la moitié.

Le Mouvement El-Bina fait partie des partis politiques ayant opté pour cette stratégie, dont le premier responsable, Abdelkader Bengrina, avait déclaré que plus de 65% des candidats sur les listes du Mouvement pour les prochaines élections législatives, ne sont pas des militants de son parti.

L'ouverture organique à des candidats non militants est une décision presque nécessaire, voire vitale, venue appuyer la présence des partis politiques dans les enjeux électoraux. Cependant, l'engouement des candidats indépendants pour les prochaines législatives a été surtout motivé par l'appel du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aux jeunes de participer à la vie politique pour l'édification de nouvelles institutions «crédibles».

Lors d'un Conseil des ministres, Tebboune avait donné des instructions afin de prendre toutes les dispositions relatives à l'appui et à l'encouragement des jeunes à participer aux législatives pour parvenir à «des élections démocratiques qui traduisent le véritable changement».

Le chef de l'Etat avait même ordonné de mettre à la disposition des jeunes candidats, gratuitement, des salles et les affiches publicitaires.

Pour rappel, L'ANIE a réceptionné 4900 listes ayant exprimé leur intention de prendre part aux législatives du 12 juin prochain et ayant retiré les formulaires de candidature. Ses services ont enregistré 2490 listes ayant déposé les formulaires de candidature, dont 1237 présentées au titre d'un parti politique et 1253 listes indépendantes. Un total de 1483 listes ont été acceptées «sans réserve», dont 646 listes présentées au titre d'un parti politique et 837 listes indépendantes.

L'ANIE a indiqué que le nombre des listes acceptées, mais qui comptent un candidat rejeté, a atteint 898 listes dont 462 listes présentées au titre d'un parti politique et 436 listes indépendantes. Pour les listes indépendantes, chaque liste doit être appuyée, pour chaque siège à pourvoir, par, au moins, 100 signatures des électeurs de la circonscription électorale.

Mohamed Kouini

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DES JEUNES CANDIDATS

Les modalités fixées par un décret exécutif

LE DÉCRET exécutif fixant les modalités de prise en charge, par l'Etat, des dépenses de la campagne électorale des jeunes candidats indépendants a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Ainsi, le décret 21-190 du 5 mai 2021 stipule, en son article 2, que «dans le cadre de l'encouragement des candidatures indépendantes des jeunes à participer à la vie politique, l'Etat prend en charge les dépenses de la campagne électorale des jeunes candidats indépendants, inhérentes aux frais d'impression des documents, de frais d'affichage et de publicité, de frais de location de salles et de frais de transport».

L'article 3 précise que «l'Etat prend en charge les dépenses de la campagne électorale des jeunes candidats indépendants âgés de moins de quarante (40) ans le jour du scrutin».

«Les frais à engager par le jeune candidat indépendant doivent être en relation directe avec la campagne électorale», dispose l'article 4, notant dans ce cadre et «lorsque cela est possible» que «la taille de la salle à louer doit être en adéquation avec le nombre de personnes susceptibles d'y assister».

Le même article cite, en outre, «le recours aux salles publiques et le déplacement par le transport terrestre ou ferroviaire».Pour bénéficier de la couverture de sa campagne électorale (article 5), le jeune candidat indépendant doit présenter un dossier comprenant «une demande d'aide faisant ressortir, notamment, l'identité, la situation familiale et professionnelle du demandeur, l'échéance électorale pour laquelle elle est introduite ainsi que le montant de l'aide sollicitée détaillé par nature de dépenses».

Le dossier comprend également «une copie du programme d'activités et de déplacements prévus dans le cadre de la campagne électorale, libellé au nom de la liste des candidats indépendants à laquelle il appartient, les factures pro-forma détaillées par nature de dépenses, établies au nom de la liste des candidats indépendants à laquelle il appartient».

Il comprend, en outre, «une copie de la pièce d'identité nationale et une copie du relevé d'identité bancaire (RIB) du compte bancaire unique de la campagne électorale de la liste des candidats indépendants à laquelle il appartient».

Le décret stipule aussi que «la comptabilité tenue au titre des dépenses couvertes par l'Etat ainsi que les pièces justificatives y afférentes sont soumises au contrôle et à la validation de la commission de contrôle de financement de la campagne électorale».

S. T.

HYDROCARBURES

Le gouvernement examine deux projets de transport par canalisation

LE GOUVERNEMENT a examiné lors de sa réunion présidée mardi par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, deux projets de décrets exécutifs définissant les procédures d'obtention des autorisations de construction des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers, et d'un système de transport par canalisation.

Selon un communiqué des services du premier ministre, le premier projet de texte définit les procédures d'obtention des autorisations de construction d'un système de transport par canalisation, alors que le second projet de texte définit les procédures d'obtention des autorisations de construction des ouvrages de transport par canalisations des produits pétroliers.

Ces deux projets de texte reprennent les principes applicables à ce jour et prévus par les dispositions des textes réglementaires, tout en apportant des améliorations aux procédures actuelles et tenant compte du retour d'expérience en matière de gestions des aspects liés la construction de systèmes de transport par canalisation d'hydrocarbures et des produit pétroliers, explique le même source. **S. N.**

REJET DES CANDIDATURES AUX LÉGISLATIVES

DES PARTIS BRANDISSENT LA MENACE DU BOYCOTT

La rencontre des partis politiques avec le président de l'Autorité nationale indépendante des élections, Mohamed Charfi, tenue dimanche dernier, semble avoir mis à nu plusieurs écueils susceptibles d'entraver le processus électoral. Preuve en est la décision «urgente» de mettre en place une commission de coordination entre les acteurs impliqués dans l'opération électorale censée dissiper la confusion qui s'est installée depuis le début de processus en question.



Il s'agit notamment de l'état de préparation de l'ANIE qui, selon certains partis, connait un retard dans l'installation de ses structures locales et la nécessité de définir, de manière claire et précise, les aspects techniques liés au scrutin du 12 juin. Aussi, la question des rejets à la pelle des listes de candidatures a mis à mal plusieurs partis, lesquels font état «d'une fraude anticipée» et menacent, d'ores et déjà, de boycotter les prochaines échéances.

La première réunion de l'Autorité des élections avec les 18 entités partisanes a été pour Jil Jadid une opportunité pour «demander des clarifications sur la gestion de ces élections et de la démarche à suivre pour préparer la campagne électorale». «Les points abordés lors de cette rencontre se focalisent essentiellement sur l'application de l'article 200 du code électoral. Quant à Jil Jadid, nous n'avons pas reçu des rejets pour d'éventuels liens avec le milieu des affaires et les 14 rejets notifiés sont liés à des motifs administratifs, à savoir la carte d'électeur et la situation vis-à-vis du service militaire. Cependant, Jil Jadid a demandé une clarification de la démarche à suivre concernant les butins et la numérotation des partis», a déclaré hier au Jeune Indépendant, Walid Hadjadj, secrétaire exécutif chargé des élections et des élus au sein du parti.

A en croire les propos de M.Hadjadj, Jil Jadid se dit satisfait de l'opération de tri ayant barré la route à des candidats «soupçonnés d'avoir des rapports avec la ch'kara», ce qui, de son avis, impliquera une future Assemblée nationale plus intègre. Affirmant que l'ANIE «n'est pas suffisamment prête à gérer l'ensemble des procédures du processus électoral, le cadre dirigeant du Jil Jadid a, toutefois, écarté l'option d'un éventuel report de la campagne électorale comme relayé par certains milieux politiques.

LE REPORT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EST-IL POSSIBLE ?

À contrario, le Front de la Justice et du Développement (FJD), un des principaux initiateurs de la rencontre de dimanche, appréhende un ajournement de la campagne électorale que pourraient entrainer les problèmes structurels de l'Autorité des élections.

Selon le cadre dirigeant du FJD, Lakhdar Benkhellaf des échos provenant de sources officielles n'écarte pas le report de la campagne électorale de cinq jours au lieu de la date réglementaire fixée le 17 mai prochain. Et d'avertir dans la foulée : «Nous avons tiré la sonnette d'alarme lors de notre rencontre avec M.Charfi pour mettre fin à ce jeu et nous avons leur demandé d'assumer l'entière responsabilité quant à la gestion et le traitement de dossiers de candidatures, car elle est l'instance constitutionnellement compétente pour corriger ce processus altéré et susceptible de nous conduire à une aversion électorale et des résultats réfutables par une majorité du peuple».

Faisant état de 61 listes exclues du parti devant être revues, M.Benkhellaf appelle le président de la République et le premier responsable de l'ANIE à intervenir dans les prochaines heures pour rétablir les partis «lésés» dans leurs droits et ce en tenant compte des observations soulevées par les partis réunis. De même, L'ex député du FJD demande l'ouverture d'une enquête dans les circonscriptions électorales de la wilaya de Djelfa où l'on a enregistré des dizaines de cas de rejets à l'endroit de plusieurs formations politiques.

Qualifiant l'exclusion de certains candidats «d'anticonstitutionnelle et de fraude électorale jamais vue même à l'époque de la isaba», Lakhdar Benkhellaf brandit, d'ores et déjà, la menace de boycotter des législatives du 12 juin par certain partis, si les cas des rejets ne seraient pas réétudiés avec «objectivité».

C'est presque le même ton affiché par le Parti de la voix du peuple (PVP) de Lamine Osmani, lequel voit que le climat «délétère» marquant ces élections pourrait approfondir le fossé entre le peuple et le pouvoir à même d'aggraver la réticence chez le corps électoral le jour du scrutin.

«Le PVP a choisi des jeunes parmi des cadres supérieurs, des hirakistes et des activistes de la société civile, et après trois mois d'encadrement et de structuration du parti, on s'est vu rejeter des listes entières pour un seul dossier d'un candidat jugé non conforme. De telles pratiques (rejets des candidatures) vont certainement impacter davantage la réticence des électeurs», a prévenu le jeune représentant du PVP, Mustapha Guermit, non sans éloigner «la probabilité d'annuler des élections du 12 juin».

Dans ces circonstances, tout porte à croire que les rejets en masse des candidatures ont été «un coup dur» pour des partis, lesquels engagent, d'ores et déjà, des concertations à l'effet de constituer un «front politique conjoint» pour défendre leurs chances à la prochaine législature.

Aziza Mehdid

AUGMENTATION DES RETRAITES

«La question n'est pas encore tranchée», selon le ministère du Travail

PLUS de trois millions de retraités devraient bénéficier d'une hausse de leurs pensions qui pourraient atteindre les 6%, et ce à partir du mois en cours. Mais la question n'est pas encore tranchée, a affirmé le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Le ministre du Travail El-Hachemi Djaâboub avait pourtant annoncé lundi matin, à partir de Jijel, une hausse des pensions de retraite de 2 à 7%, qui devait entrer en vigueur à partir de la semaine prochaine. Selon le ministre, elle profiterait à plus de 3 millions de retraités. Mais dans un communiqué publié sur sa page Facebook, le département de Djaâboub a indiqué que «la proposition de révision annuelle des pensions et allocations de retraite pour l'année 2021 n'a pas encore été tranchée et est toujours au stade de projet. Elle sera examinée dans les semaines à venir en tenant compte de la situation financière de la Caisse nationale des retraites (CNR)». Il convient de rappeler que les membres du conseil d'administration du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ont, à l'issue d'une réunion qui a eu lieu le 20 avril 2021, proposé d'appliquer une hausse sur les pensions de retraite en Algérie qui varierait entre 1,5% et 6%.

Si l'augmentation des pensions des retraités venait à être appliquée à partir de ce mois de mai, elle varierait selon le revenu du retraité. Pour les pensions de retraite égales ou inférieures à 20 000 DA, un taux d'augmentation de 6% sera appliqué, tandis que pour les retraités qui perçoivent des pensions supérieures à 20 000 DA et inférieures ou égales à 40 000 DA, ces derniers bénéficieront d'une hausse de 3%. Par ailleurs, concernant les pensions supérieures à 40 000 DA et inférieures ou égales à 60 000 DA, un taux de 2,5% devrait être appliqué.

Et enfin une revalorisation de 2% est prévue pour les pensions supérieures à 60 000 DA et inférieures ou égales à 80 000 DA. Au final, pour les retraités qui ont un revenu supérieur à 80 000 DA, un taux d'augmentation de 1,5% devrait leur être attribué.

Lynda Louifi

PRÉTENDUE UTILISATION D'UN VÉHICULE DU CONSULAT À MARSEILLE DANS UN «TRAFIC DE DROGUES»

L'Ambassade d'Algérie à Paris précise

L'AMBASSADE d'Algérie en France a affirmé mardi n'avoir publié aucun communiqué sur un véhicule présenté comme appartenant à un fonctionnaire du Consulat général d'Algérie à Marseille qui aurait fait l'objet d'une interpellation par la police française pour motif de «trafic de drogues et de cigarettes». «Une séquence vidéo récemment relayée sur les réseaux sociaux, montre un véhicule prétendument appartenant à un fonctionnaire du consulat général d'Algérie à Marseille qui aurait fait l'objet d'une interpellation par la police française pour motif de +trafic de drogues et de cigarettes+», précise un communiqué de l'ambassade. «Bien que les plaques d'immatriculation diplomatiques et consulaires en France identifiant le pays d'appartenance soient bien connues de tous, certains réseaux se sont évertués à porter atteinte à la réputation du personnel de nos représentations», déplore l'ambassade, relevant que «des médias ont ensuite rapporté les termes d'un présumé communiqué de l'ambassade d'Algérie en France démentant les allégations précitées». «A cet égard, l'ambassade, refusant de se rabaisser au niveau des instigateurs de ces manœuvres malintentionnées au moment où la fake-news est devenue monnaie courante, tient à préciser qu'elle n'a publié aucun communiqué sur ce sujet qui ne concerne point la représentation consulaire de notre pays», conclut le communiqué.

M. D.

AFFAIRES SOVAC ET TAHKOUT

La Cour suprême rejette les recours

Le Procureur général près la Cour suprême a indiqué, dans un communiqué mardi, que les recours introduits par les accusés dans les affaires Oulmi Mourad et Tahkout Mahieddine ont été rejetés, rendant la décision de la Cour de justice d'Alger définitive.



«En vertu du droit du citoyen à l'information, le parquet de la Cour suprême informe qu'en date du 10 mai 2021, la chambre des délits et infractions a rendu deux décisions. La première concerne l'affaire Oulmi Mourad, Oulmi Khider, Ouyahia Ahmed, Youcef Yousfi et Cie. La deuxième est liée à l'affaire Mahieddine Tahkout, Ahmed Ouyahia, Adbdelmalek Sellal, Amar Ghoul, Youcef Yousfi et Cie», lit-on dans le communiqué.

Concernant la première affaire liée à Mourad Oulmi et Cie, «la Cour suprême a rejeté les recours de tous les accusés ainsi que le recours du parquet contre tous les accusés, à l'exception des accusés acquittés. Elle a également accepté le recours du juriste du Trésor dans la forme et dans le fond».

Par conséquent «la décision rendue par la Cour de justice d'Alger le 21 octobre 2020 est donc définitive (détention-amende-confiscation) et applicable, à l'exception des accusés acquittés», indique la même source.

Concernant la deuxième affaire liée au dénommé Mahieddine Tahkout et CIE «la Cour suprême a rejeté les recours de tous les accusés et accepté celui du parquet général concernant la décision rendue pour certaines accusations et la peine prononcée pour certains accusés. Les pourvois en cassation présentés par les parties civiles et le juriste du Trésor public ont été acceptés dans la forme et dans le fond».

Ainsi, «la décision prononcée par la Cour de justice d'Alger en date du 18 novembre 2020 est définitive dans l'action publique (détention-amende-confiscation) et applicable concernant Mahieddine Tahkout et tous ceux dont le recours n'a pas été accepté par le procureur général», indique-t-on de même source.

La Cour d'Alger avait condamné le 21 octobre 2020 l'homme d'affaires et président du groupe Sovac pour le montage et l'importation de véhicules, Mourad Oulmi, à une peine de 10 ans de prison ferme.

Il a été jugé en deuxième instance pour «blanchiment d'argent et incitation d'agents publics à exploiter leur influence».

Impliqué dans la même affaire, l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia a été condamné à 10 ans de prison ferme. L'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi a été condamné à deux ans de prison dont une avec sursis. Le frère cadet du principal accusé, Khidher Oulmi a écopé de 5 ans de prison. L'ancien P-dg du Crédit populaire algérien (CPA), Omar Boudiab, a été condamné à deux ans de prison ferme dont une avec sursis.

La Cour d'Alger (chambre pénale) a condamné le 18 novembre l'homme d'affaires Mahiedine Tahkout à 14 ans de prison ferme et les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de 5 ans de réclusion, tous inculpés dans des affaires de corruption. Le juge a également prononcé l'acquittement en faveur de l'ancien ministre Abdelghani Zaalane. Les anciens ministres Youcef Yousfi et Amar Ghoul ont écopé de 18 mois de prison avec sursis.

H. B.

BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANP

5 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

CINQ éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Oran par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également découvert et détruit trois (3) casemates pour terroristes et deux (2) bombes de confection artisanale à Médéa, Aïn Defla et Boumerdes, durant la période allant du 6 au 10 mai, selon un bilan opérationnel de l'ANP publié hier.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste «(05) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Oran, tandis que (03) casemates pour terroristes et (02) bombes de confection artisanale ont été découvertes et détruites à Médéa, Aïn Defla et Boumerdès», est-il précisé dans ce bilan hebdomadaire. Selon la même source, «des détachements combinés de l'ANP ont découvert et saisi trois (03) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, (05) chargeurs de munitions, ainsi qu'un (01) fusil mitrailleur de type FMPK avec (33) chaines de munitions, (2678) balles de différents calibres et d'autres objets» lors d'opérations de fouille et de recherche menées près de la bande frontalière à Adrar et In Guezzam.

En outre, «(05) quintaux et (52,5) kilogrammes de kif traité que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc» ont été saisis par des détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires.

Lors de ces opérations menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic en Algérie, «(18) narcotrafiquants» ont été également arrêtés.

Détaillant ce bilan, la même source précise que «des détachements de l'ANP et les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont arrêté, au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, (09) narcotrafiquants et saisi (05) quintaux et (47,5) kilogrammes de kif traité, alors que (09) autres narcotrafiquants ont été interceptés et (05) kilogrammes de la même substance et (5471) comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres Régions militaires».

Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont arrêté à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, «(245) individus et saisi (28) véhicules, (120) groupes électrogènes, (55) marteaux piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que (1013) sacs de mélange d'or brut et de pierres».

«Huit (08) individus ont été arrêtés et (03) fusils de chasse, (05) quintaux de tabacs et (53436) unités d'articles pyrotechniques ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à El Oued, Ouargla, Sétif, Adrar, Médéa et M'sila», ajoute-t-on.

Selon le même bilan, des tentatives de contrebande de «grandes quantités» de carburants s'élevant à (74767) litres ont été déjouées pars les Garde-frontières à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras et Bordj Badji Mokhtar.

Dans un autre contexte, «les Garde-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de (172) individus qui étaient à bord d'embarcations de construction artisanale à Chlef, Tipaza, Alger, Oran, Mostaganem, Aïn Témouchent et Annaba, alors que (41) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Adrar, Béchar, Tlemcen, Djanet et Tébessa». Ces opérations «témoignent de l'engagement infaillible de nos Forces armées à préserver la quiétude et la sécurité dans notre pays», souligne-t-on.

S. O. B.

CORRUPTION

Une personne sous mandat de dépôt et 4 autres sous contrôle judiciaire à Mila

LE PROCUREUR de la République près le tribunal de Mila a placé une personne sous mandat de dépôt et quatre autres sous contrôle judiciaire pour implication dans plusieurs affaires de corruption relevées au niveau de la Coopérative des Céréales et Légumes Secs (CCLS) de la wilaya, a-t-on appris mardi des services de la sûreté de wilaya. La même source a précisé que 17 autres personnes dont une femme présumées impliquées dans les mêmes affaires ont été relaxées. Selon la même source, l'affaire a été instruite à la suite de l'exploitation d'informations parvenues la brigade économique et financière de la sûreté de wilaya relatives à «des infractions dans l'opération de dépôt des récoltes par certains agriculteurs durant l'année 2018 et de la vente de semences en plus de manipulations dans le mouvement du stock au niveau de l'unité de la CCLS de la commune d'Oued Nedja, de manque dans les quantités de légumes secs et de falsification des dates de leur déstockage. Ces affaires incluent l'obtention d'un agriculteur de quantités d'engrais du stock de Tadjenanet en 2018 en dépit du refus des services de la banque BADR de lui accorder le prêt en couvrant les charges. Les investigations approfondies ont révélé l'existence d'indemnisations indues accordées suite aux dégâts causés par la grêle par l'ancien directeur de la CRMA de Mila en 2016 et d'un acte falsifié de location d'une terre agricole, ont indiqué les mêmes services.Un dossier pénal a été constitué à l'encontre du principal accusé âgé de 47 ans et de 21 autres suspects âgés entre 27 et 67 ans tous présentés lundi devant le tribunal de Mila qui a ordonné de placé un (1) sous mandat de dépôt et 4 autres sous contrôle judiciaire et de relaxer les autres. **S. N.**

BLIDA

Trois individus arrêtés pour jets de pierres sur un train

TROIS individus, auteurs de jets de pierres sur un train de transport de voyageurs, ont été arrêtés par les éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Blida, a indiqué, mardi, un communiqué de ce corps sécuritaire. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, la brigade territoriale de la gendarmerie nationale a procédé à l'arrestation de trois personnes à Zabana (centre-ville de Blida) pour «destruction de biens publics» à travers des jets de pierres sur un train, a-t-on ajouté de même source. Selon le communiqué, cette interpellation intervient suite à une plainte déposée par le représentant légal de la direction régionale de transport ferroviaire d'Alger et le conducteur et chef du train, indiquant qu'ils ont été victimes d'un jet de pierres lorsqu'ils étaient à bord du train électrique de la banlieue ouest sur la ligne Alger-El affroune (ouest de Blida). Les investigations menées à la suite de cette plainte ont permis, selon la même source, la découverte d'une séquence vidéo montrant les jets de pierres ayant fait l'objet de cette plainte. L'exploitation de cette vidéo par les enquêteurs de la cellule des technologies de l'information et de la communication de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Blida, a permis d'identifier les suspects, à déterminer le lieu où ils se trouvaient et de procéder à leur arrestation. A noter la diffusion récemment sur les réseaux sociaux d'une séquence vidéo montrant un groupe de jeunes en train de jeter des pierres sur un train et cassant son pare-brise. **T. R.**

TOUGGOURT

Diverses formules pour promouvoir la formation des personnes aux besoins spécifiques

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mme.Hoyem Benfreha, a indiqué avant-hier, à Touggourt que le secteur offrait diverses formules de formation pour les personnes aux besoins spécifiques.

« Le secteur assure diverses formules de formation professionnelle en direction des personnes aux besoins spécifiques, dans le cadre de la prise en charge de cette catégorie, qui reste une des priorités de l'Etat », a affirmé la ministre lors d'une visite de travail d'une journée dans cette wilaya.

Dans une allocution prononcée à l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle « INSFP- Chahid Hocine Merkhoufi », en présence de cadres du secteur, de stagiaires et de représentants de la société civile, Mme.Benfreha a déclaré que le secteur assure à cette catégorie sociale un cadre de formation adapté lui permettant de valoriser son potentiel scientifique et professionnel.

Ceci, a-t-elle ajouté, en lui offrant moult opportunités, parmi lesquelles des formations au sein d'établissements régionaux spécialisés dans la formation professionnelle, destinées aux handicapés physiques, dans les wilayas d'Alger, Boumerdès, Laghouat, Skikda et Relizane.

Le secteur a également ouvert des sections détachées auprès d'organismes relevant des secteurs de la Santé et de la Solidarité nationale, ainsi qu'auprès du mouvement associatif, des mécanismes ayant permis de former des milliers de jeunes aux besoins spécifiques.

Durant l'année 2020, par exemple, ont été formés pas moins de 778 handicapés physiques, dont 250 filles, a précisé la ministre.

Et de souligner dans ce contexte que « l'amélioration de la situation de cette catégorie sociale, en veillant à lui donner la possibilité véritablement de s'impliquer et de contribuer au développement économique du pays, était au cœur de l'action du Gouvernement, d'où la nécessité de fédérer les efforts pour valoriser et promouvoir le potentiel et le savoir-faire de cette catégorie ».

Mme.Hoyem Benfreha a annoncé, par ailleurs, la conversion du centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) « Moudjahid Mohamed Boukerche », dans la commune de Zaouia El-Abidia (wilaya de Touggourt) et d'un autre dans la commune de Beni-Yakhlef (wilaya de Béni-Abbès) en centres spécialisés de la formation professionnelle pour personnes aux besoins spécifiques (handicapés physiques).

L'ouverture de ce type de centres dans ces deux wilayas du Sud vise à atténuer les contraintes, notamment celles de l'éloignement, et à rapprocher ainsi les structures de la formation des catégories aux besoins spécifiques, a-t-elle dit.

Auparavant, la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels s'est enquise des conditions de formation au niveau du CFPA de la commune Zaouia El-Abidia, avant de visiter le siège de Kahrif (filiale du groupe Sonelgaz) où une présentation lui a été faite sur la convention de partenariat signée par le secteur avec cette entreprise, en vertu de laquelle sont assurées des formations pratiques aux stagiaires.

Mme Benfreha a présidé, au terme de sa visite de travail, une cérémonie de signature de deux conventions de partenariat liant le secteur de la formation professionnelle à celui de l'Action sociale et la Solidarité nationale et à l'Académie nationale de prévention routière.

MÉDÉA

Mise en place d'un dispositif d'indemnisation des agriculteurs de Beni-Slimane

UN DISPOSITIF d'indemnisation des agriculteurs affectés par les récentes inondations de Beni-Slimane dans la wilaya de Médéa, sera mis en œuvre, sans tarder, afin de permettre la relance de l'activité agricole dans cette région, a indiqué avant-hier, à Médéa, le ministre de l'agriculture et du développement rural, Abdelhamid Hamdani.

« Nous allons reconduire le même dispositif d'indemnisation qui a été appliqué lors des incendies de forêts de l'été 2020 » a affirmé Hamdani lors de sa visite d'inspection de la plaine de Beni Slimane, précisant que ce dispositif va prendre en charge les dégâts occasionnés par les inondations, qu'il s'agisse de semences, de plantations ou d'équipements agricoles ».

Le ministre a précisé que ces indemnisations se feront en nature pour les agriculteurs qui n'ont pas contracté de police d'assurance, qui sont de l'ordre de 97%, qui se verront livrer les quantités de semences de pommes de terre, de plants arboricoles et d'équipement endommagés, suite à ces inondations, indiquant que les agriculteurs qui ont souscris une police d'assurance auprès de la Caisse régionale de mutualité agricole (Crma), seront remboursés suivant le taux définis pour le produit assuré.

Un rééchelonnement, d'une année ou plus, a été décidé pour les détenteur de crédit « Rfig », a fait savoir le ministre de l'agriculture, tout en estimant qu'il est temps d'aller vers un système d'assurance agricole complet et de remplacer les formes d'indemnisation et d'aides actuelles par un crédit mutuel rural qui prendra en charge tous les aspects liés à l'assurance de l'activité agricole.

CONSTANTINE

52% des projets de développement enregistrés au profit des zones d'ombre

LE CHARGÉ de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad a indiqué depuis la commune d'Ibn Ziad à 24 km à l'ouest de Constantine, que « 52% des projets de développement programmés dans les différentes zones d'ombre à travers le pays ont été concrétisés afin de répondre aux besoins de leurs habitants ».

Dans une déclaration à la presse, en marge de sa supervision du lancement du projet de raccordement au gaz naturel au profit de 75 maisons de la zone d'ombre « Rebiai », même collectivité locale, dans le cadre d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Constantine, M. Merad a précisé que « le Gouvernement a satisfait 52% des besoins de huit millions d'habitants dans 15046 zones d'ombre, recensées en Algérie, à travers la réalisation de nouvelles routes et l'aménagement d'autres dégradées et le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz et d'assainissement, en sus la garantie de la couverture sanitaire, l'éclairage public et les installations sportives.

Le financement de projets orientés aux zones d'ombre a reposé sur diverses sources, tels le Programme de développement municipal, celui de développement de la steppe et le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, à travers la mobilisation des allocations financières estimées à près de 599 milliards DA, lesquelles ont permis de rattraper le retard accusé dans le domaine du développement local, d'atténuer la souffrance des habitants de ces zones et de lever les problèmes et les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. Inspectant les zones reculées de la commune de Zighoud Youssef à 27 km au nord de Constantine, M. Merad a écouté un exposé sur l'état d'avancement de 38 projets de développement enregistrés au profit de ces zones d'habitations, dont six ont été réceptionnés, avant de se rendre dans la commune de Beni Hemidan, où il a reçu des explications sur tous les projets visant l'amélioration des zones d'ombre.

Dans la même commune, le chargé de mission s'est enquis des projets de réhabilitation de plusieurs routes dans les villages de Dhagrah, Soussani et Ain Hamra, supervisant par la même une opération de distribution d'une ambulance au profit d'une structure de santé dans le village « Safsafa ». M. Merad a également inspecté plusieurs projets de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les régions de « Lahouima et Chaibia » (commune de Beni Hemidan), avant de superviser la mise en service de deux réseaux de distribution d'électricité et de gaz au profit de 230 habitants des villages de Tlillani Ammar, Rebiai Aissa et El Malha dans la commune d'Ibn Ziad.

Au cours de sa visite dans les différentes zones d'ombre des communes de Zighoud Youssef, Beni Hemidan et Ibn Ziad, M. Merad a longuement écouté les préoccupations des habitants de ces zones, leur assurant que l'Etat avait réalisé des dizaines de milliers de projets de développement et qu'elle est au fait de toutes les insuffisances enregistrées dans ces zones et leur accorde un intérêt particulier.

BATNA

Vers l'examen de la modalité d'organisation des marchés de solidarité à longueur d'année

LA MINISTRE de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Mme Kaoutar Krikou, a affirmé avant-hier, à Batna que les marchés de solidarité organisés durant le Ramadhan ont connu « un succès », promettant d'examiner la modalité de leur organisation le long de l'année.

La ministre a précisé que cette initiative a été organisée en coordination avec plusieurs secteurs dont ceux du commerce et de l'agriculture en vue de permettre aux femmes rurales et femmes au foyer de commercialiser leurs produits.

Mme Krikou a inscrit sa visite à Batna dans le cadre du suivi de l'opération de solidarité et de la mise en œuvre du programme sectoriel commun d'appui à l'insertion de la femme rurale et de la femme au foyer à la sphère de la production nationale.

La ministre a ajouté que cette opportunité lui a permis de visiter des bénéficiaires du dispositif de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) et de s'enquérir de leurs préoccupations axées particulièrement autour de la commercialisation surtout après la crise sanitaire de la Covid-19. Elle a également insisté sur la nécessaire orientation de la femme productive rurale et au foyer vers l'activité de recyclage au travers de stages de formation organisés par l'ANGEM ou le secteur de la formation professionnelle en vue de diversifier leurs productions, en améliorant la rentabilité et développer leurs activités via d'autres dispositifs. Mme Krikou a notamment dit « nous avons lancé en coordination avec d'autres secteurs plusieurs stages de formation et journées d'information pour présenter à cette catégorie les autres dispositifs publics de soutien ». Concernant les personnes à besoins spécifiques, la ministre a déclaré que le secteur de la solidarité nationale adopte une politique de soutien à l'insertion de cette catégorie à la vie socioéconomique y compris au travers du dispositif de l'ANGEM.

Lors de sa visite à l'école des jeunes sourds-muets de la ville de Batna, la ministre a affirmé que les efforts sont déployés pour favoriser l'insertion sociale de cette catégorie et a salué à l'occasion la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune de créer une école nationale supérieure de formation des enseignants pour personnes atteintes de déficience auditive.

Auparavant, Mme Krikou s'est rendue dans la commune d'Ichemoul auprès d'une famille productrice spécialisée dans l'élevage d'ovin ayant bénéficié d'un microcrédit et a distingué la Moudjahida Mabrouka Zerouali à l'occasion de la journée nationale de la mémoire.

Elle a procédé en outre à la mise en service du réseau d'approvisionnement en gaz naturel de 56 foyers de quatre mechtas reculées de la commune d'Oued Taga.

Durant sa visite à une exposition des bénéficiaires du dispositif ANGEM tenue au complexe sportif et culturel de la cité Kéchida de la ville de Batna, la ministre a écouté les préoccupations des producteurs avant de clôturer sa visite par la remise de chèques d'un million DA chacun à 17 bénéficiaires du dispositif ANGEM.

CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET L'ONPPE

Promouvoir et encourager l'activité culturelle chez l'enfant

Le ministère de la Culture et des Arts et l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) ont signé une convention portant appui à la coopération et de la coordination bilatérales pour renforcer la protection des droits de l'enfant et la promotion de l'enfance.

Cosignée par la ministre de la Culture, Malika Bendouda et la présidente de l'ONPPE, Meriem Charfi, en présence des cadres des deux départements, la convention a pour objectif «la définition des conditions et des modalités d'élargissement de la coopération entre le ministère et l'ONPPE.

En vertu de cette convention, les deux parties procèdent à la prise de mesures pour renforcer la coopération et l'échange d'expertise en matière de promotion et de protection de l'enfance et d'encouragement des activités culturelles dédiées aux enfants à travers l'élaboration de programmes nationaux communs.

La convention porte sur l'organisation en collaboration d'activités culturelles pour enfants telles que le festival de la bande dessinée, de la littérature et du livre des jeunes et le festival de la lecture».

Elle a également pour objectif de permettre aux enfants aux besoins spécifiques d'accéder aux espaces publics de lecture tout en offrant cette frange les facilités nécessaires, en sus de l'intégration des enfants aux différents ateliers artistiques et pédagogiques (musique, dessin, théâtre) et de la création de clubs culturels.

La cérémonie de signature a eu lieu à l'occasion de l'organisation d'une journée d'études sur «le droit des enfants autistes à la culture».

Intervenant à cette occasion, Mme. Bendouda a affirmé «nous avons réalisé, aujourd'hui, un premier pas pour les enfants autistes qui, eux aussi, ont le droit d'accéder à la culture».

«Les espaces de culture relevant du ministère, notamment les bibliothèques sont mobilisés pour offrir une animation culturelle à cette catégorie», a-t-elle souligné.

Mme Bendouda a souligné la nécessité d'intensifier la matière culturelle destinée à cette catégorie, rappelant avoir adressé il y a un an une «instruction aux institutions sous tutelle afin d'aménager leurs espaces aux personnes aux besoins spécifiques à travers toutes les wilayas.

Pour sa part, Mme Cherfi a salué, dans son allocution, l'initiative de conclure une convention de coopération entre ses services et ceux du ministère de la Culture et des arts, qui concerne



« l'élargissement du cercle de coopération et l'encouragement des activités culturelles et artistiques destinées aux enfants sans discrimination grâce à l'élaboration de programmes nationaux communs concernant la vie et la culture de l'enfant ». A cette occasion, elle a rappelé que l'intérêt accordé par notre pays à la protection des enfants découle de notre héritage, un intérêt qui ne cesse d'enregistrer des progrès remarquables dans la réalisation de plus d'acquis et de réalisations dans le cadre d'une politique nationale globale basée sur l'arsenal juridique qui consacre les droits de l'enfant et sur la mise en œuvre des obligations internationales pertinentes de notre pays, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant dont l'Algérie a été parmi les premiers pays à ratifier.

Mme Cherfi a évoqué les efforts de l'Organe en faveur des enfants autistes, soulignant que «l'indicateur le plus important de l'avancement de la civilisation des nations réside dans leur attachement à l'éducation des générations, notamment les enfants aux besoins spécifiques et les autistes. La manifestation a été marquée par des interventions sur la «santé mentale des enfants» et les «préoccupations des familles d'enfants autistes via le numéro vert 1111 de l'Organe», en sus des «expériences de nombreuses associations spécialisées dans le domaine de prise en charge de cette catégorie ».

R. C.

ANNABA

Création de l'orchestre philharmonique «Bouna»

UN ORCHESTRE philharmonique «Bouna» vient d'être formé à l'annexe de l'institut régional de formation musicale d'Annaba par l'association culturelle de wilaya «orchestre philharmonique Bouna» créée récemment, a-t-on appris dimanche de la chargée de communication de l'association, Mme Fatima-Zahra Bouledroua.

Cet orchestre se fixe pour objectif de «préserver le patrimoine musical local et national, de l'enrichir et de permettre aux jeunes talents de toutes les catégories d'âge de s'épanouir», a indiqué à l'APS Mme Bouledroua.

L'orchestre permettra aux formateurs et étudiants en musique de se familiariser avec les classiques de la musique universelle, de préserver, d'enrichir et de promouvoir le patrimoine musical local et national à travers le pays et à l'échelle internationale, a précisé la même source.

L'orchestre philharmonique «Bouna» est constitué d'environ 30 musiciens dont 14 violonistes outre des pianistes, des saxophonistes, clarinettistes et des guitaristes.

Il active au sein de l'annexe de l'institut régional de formation musicale qui se trouve dans la commune d'El Bouni, a-t-on indiqué.

R. C.

40 ANS APRÈS SA MORT, LE 11 MAI 1981

Bob Marley, la légende du reggae

11 MAI 1981. La légende persiste. 39 ans après son décès, Robert Nesta (Bob) Marley reste toujours l'icône de la musique reggae.

Le journaliste Alain Gardinier fait paraître aux éditions Gründ, «Bob Marley et la légende du reggae». Fort documenté, ce récit ne plonge pas seulement le lecteur dans l'histoire du plus célèbre chanteur et musicien jamaïcain. Il narre la genèse et l'évolution d'une culture née de la souffrance d'un peuple, suffisamment résilient pour braver les obstacles, et trouver en musique la force de se relever.

Préfacé par l'illustre chanteuse béninoise Angélique Kidjo, cet ouvrage suit pas à pas la destinée d'un homme confronté à la gloire, aux exigences de l'engagement, aux coups bas et trahisons, à la maladie, à sa propre image. Devenu icône universelle, il prendra conscience progressivement du poids de sa parole. Ses concerts à travers la planète et ses pèlerinages sur la terre africaine auront une portée populaire immense et donneront un sens à sa quête spirituelle et humaniste. S'il n'accorda aucun crédit aux tentatives de récupérations politiques que son aura suscitait, Bob Marley connaissait la force des symboles. Lorsqu'il parvint à réunir sur scène, le 22 avril 1978, les deux ennemis jurés de la société jamaïcaine, Michael Manley et Edward Seaga, lors du fameux «One Love Peace Concert» de Kingston, il s'éleva au-dessus des antagonismes et chercha l'unité dans un pays en proie aux dissensions et violences urbaines.

L'icône du reggae continue plus de 40 années plus tard de faire danser les foules avec près d'un milliard d'écoutes aux États-Unis seulement. En plus de cela, les produits musicaux de l'entreprise House of Marley se vendent comme des petits pains, permettant un revenu de 20 millions de dollars en 2019.

C'est ce mardi 11 mai 2021, qu'en principe les mélomanes vont célébrer cet anniversaire. Hélas ! La pandémie du Coronavirus (Covid-19) oblige, dans plusieurs régions du monde, les fanatiques de l'icône du reggae et du rastafarisme à se contenter des émissions télé et radios en hommage à Bob Marley. En effet, les mesures barrières, les rassemblements étant interdits dans plusieurs capitales européenne, américaine et même africaine ne permettent pas cette célébration. Exception faite pour quelques réunions restreintes entre amis nostalgiques.

« Bien que la mort ait eu raison de Bob Marley, il a laissé en héritage cette étincelle qu'il a su diffuser à travers son rythme musical. Ce qui fait qu'il restera à jamais éternel à travers ses œuvres», confie un adepte du rastafarisme pour qui l'icône du reggae a atteint, à l'âge de 36 ans, le «summum de son art ».

40 ans après sa mort, l'on constate que celui qui est considéré à juste titre comme le «Pape» du reggae est resté dans la conscience collective. La légende est belle et bien vivante. Des spécialistes du reggae attribuent cela à l'esprit qui habite les adeptes ainsi qu'à la philosophie qui soustend sa sève nourricière, le rastafarisme.

Une philosophie qui appelle à plus de solidarité, d'amour, de tolérance et surtout de justice sociale. Toute chose qui confère au reggae tout l'engagement qu'on connaît aux artistes adeptes de ce rythme, dans leur lutte pour une « restauration de la dignité humaine ».

Né d'une mère jamaïcaine et d'un père anglais, Bob Marley de son vrai nom Robert Nesta Marley est décédé le 11 mai 1981, à Miami, aux Etats-Unis des suites d'un cancer. Il avait, à peine, 36 ans. Il est aujourd'hui essentiel que son héritage musical et son message résistent à l'érosion du temps. Alain Gardinier l'a compris.

L'anniversaire de son décès devient un jour férié en Jamaïque. Il laisse douze ou treize enfants issus d'une dizaine de femmes, des dizaines de millions de dollars, mais pas de testament.

R. C.

FOOT / COUPE DE LA LIGUE (1/4 ET 1/2 FINALES) : LE TIRAGE AU SORT FIXÉ AU 17 MAI

LE TIRAGE au sort des quarts et demi-finales de la Coupe de la Ligue aura lieu le lundi 17 mai (11h00) au siège de la Fédération algérienne (FAF), a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP) lundi sur son site offiiciel. Les 1/8 de finale, disputés en deux parties, ont donné lieu à des surprises de taille, avec l'élimination du CR Belouizdad, dernier détenteur du trophée en 2000, de l'ES Sétif, et du MC Alger, sorti par son voisin l'USM Alger. Outre l'USMA, sept autres clubs ont validé leur billet pour les quarts de finale. Il s'agit de la JS Saoura, du NC Magra, du WA Tlemcen, de la JS Kabylie, du MC Oran, de l'US Biskra et de l'Olympique Médéa. Pour rappel, la Coupe de la Ligue, réservée exceptionnellement aux clubs de la Ligue 1 professionnelle, a été relancée cette saison en remplacement de la Coupe d'Algérie, annulée en raison de la programmation chargée due au Covid-19.

CYCLISME / COUPE D'ALGÉRIE DE VTT : LA DEUXIÈME MANCHE LE 22 MAI À TLEMCEN

LA DEUXIÈME manche de la Coupe d'Algérie de vélo tout-terrain (VTT) se déroulera le 22 mai à Tlemcen, a annoncé lundi la Fédération algérienne de cyclisme. Une compétition prévue dans quatre catégories d'âge, à savoir celles des cadets, juniors, seniors (Elite) et masters. Outre cette deuxième manche de la Coupe d'Algérie de VTT, l'instance fédérale a complété son calendrier en arrêtant les dates de deux autres compétitions, prévues quelques jours plus tard. Tout d'abord, il y aura la troisième manche de la Coupe d'Algérie de cyclisme (juniors/seniors), programmée le 29 mai à Oran. Elle sera suivie de la troisième manche de la Coupe d'Algérie de cyclisme (cadets), qui se déroulera le 5 juin prochain à Constantine.

BOXE/ALGÉRIE : DES TOURNOIS DE SÉLECTION POUR LES CATÉGORIES JUNIORS ET SENIORS (FAB)

LA FÉDÉRATION algérienne de boxe (FAB) compte programmer des tournois de sélection pour les catégories juniors et seniors (messieurs et dames), en vue des prochaines échéances dont les championnats du monde seniors qui auront lieu le mois d'octobre 2021 en Serbie et les championnats arabes prévus le mois de février 2022.Cette décision a été prise lors de la réunion du bureau fédéral tenue vendredi dernier à Alger, a indiqué l'instance. A cet égard, tous les boxeurs qualifiés à la finale du championnat et de la coupe d'Algérie 2019 et 2020 participeront aux tournois en vue de leur sélection au sein des catégories juniors et seniors, selon les critères établis par la direction technique nationale (DTN) de la FAB. De leur côté, les huit athlètes qualifiés aux Jeux olympiques de Tokyo (5 messieurs et 3 dames) rejoindront directement la sélection nationale seniors juste après leur retour du tournoi olympique. La FAB a programmé le tournoi de sélection pour la catégorie seniors messieurs du 1er au 5 juillet 2021, alors que celui des dames est prévu du 25 au 30 juillet 2021. Le tournoi de sélection des juniors garçons aura lieu quant à lui du 10 au 15 juillet 2021.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE D'ATHLÉTISME À ALGER :

Yacine Louail (président FAA) : «Nous sommes dans l'attente du feu vert des autorités sanitaires»



Le président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), Yacine Louaïl, a indiqué lundi que son instance était toujours dans l'attente du feu vert du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19, pour l'organisation des Championnats d'Afrique (seniors) à Alger (22-26 juin), tout en reconnaissant que le déroulement du rendez-vous était «très difficile à réaliser». «Nous attendons toujours l'accord du comité national scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19 pour pouvoir organiser cette compétition à Alger. Notre demande a été transmise depuis plus de 20 jours. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune réponse. Nous sommes très en retard pour abriter cet important événement, qualificatif aux Jeux Olympiques de Tokyo. Franchement, ce sera très difficile de l'organiser», a indiqué à l'APS le patron de la FAA. Les Championnats d'Afrique seniors d'athlétisme, initialement prévus à Oran, doivent se tenir du 22 au 26 juin prochain au SATO du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger). Dans un communiqué publié sur son site officiel, la Confédération africaine d'athlétisme (CAA) a indiqué qu'elle était «à l'écoute des autorités algériennes pour confirmer la date des championnats», tout en affirmant que le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19 «est seul habilité à prendre une décision en relation avec l'évolution de la pandémie au plan national et régional». Joint par l'APS pour de plus amples informations sur ce sujet, le Pr. Riyad Mehiaoui, membre du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19, a indiqué que le comité n'était pas contre le déroulement de ces championnats d'Afrique à Alger. «Pour le moment, nous n'avons pas encore reçu la demande pour l'organisation de cette compétition. Nous allons la traiter dès qu'elle nous sera transmise. Sur le fond, nous ne sommes pas contre l'idée d'organiser ce rendez-vous. Nous devons connaître les pays qui vont y participer. La présence de l'Afrique du Sud (pays fortement touché par un variant local, ndlr) peut constituer un problème. Nous devons être vigilants en préparant ces championnats comme il se doit sur le plan sanitaire, en confinant notamment les athlètes et en élaborant des conventions avec des laboratoires pour les tests de dépistage».

HANDISPORT / JEUX PARALYMPIQUES (GOAL-BALL) :

L'Algérie dans un groupe difficile

LA SÉLECTION algérienne messieurs de goal-ball a hérité d'un groupe «très relevé», pour le tournoi des Jeux paralympiques de Tokyo (24 août-5 septembre 2021), selon le tirage au sort effectué lundi à Tokyo. L'Algérie, championne d'Afrique en titre, évoluera dans le groupe A, avec la Lituanie, championne en titre, le Brésil, champion du monde, les Etats-Unis, médaillés d'argent à Rio 2016 et le Japon (pays hôte). Pour l'entraineur national algérien, Saad Boutiba, la tâche de son équipe ne sera pas facile du tout devant ces ténors du goal-ball habitués à jouer les premiers rôles dans les grands événements. «Sur le papier, la mission sera ardue. S'ajoute à cela, l'arrêt de plusieurs mois que l'équipe a subi en raison de la pandémie. Notre préoccupation est le manque flagrant de matchs d'application, très important pour affûter nos armes. Aucun match joué depuis fin 2019, sachant que nos championnats n'ont pas repris. Tout ça peut nous porter préjudice à Tokyo», a déclaré le coach. Néanmoins, l'entraineur espère remédier quelque peu à ce problème après l'Aid. « Nous espérons pouvoir bénéficier de stages à l'étranger et surtout avoir la possibilité de jouer des rencontres d'application, afin d'aller aux Jeux avec un moral solide et l'envie de faire quelque chose dans un tournoi qui se déroulera dans des conditions très particulières» en raison du Covid-19, a conclu Boutiba. Pour sa part, l'entraîneur en chef de l'équipe américaine, Keith Young a déclaré: « Avant le tirage, on avait analysé les neuf autres équipes se rendant à Tokyo. Comme pour toute compétition internationale, nous respectons nos adversaires car chaque équipe a la possibilité de monter sur le podium». Le groupe B messieurs est aussi relevé que le premier, avec la présence de l'Allemagne (championne d'Europe), la Chine (championne d'Asie), la Turquie, la Belgique et les débutants Ukrainiens. En dames, dans la poule D, la Turquie, médaillée d'or il y a quatre ans, affrontera les médaillées de bronze américaines, le Japon, l'Egypte et le Brésil. Le groupe C regroupe, la Russie, détentrice du titre mondial, en compétition en tant que RPC à Tokyo en raison des sanctions, la Chine, médaillée d'argent 2016, l'Australie et le Canada. Les quatre premiers de chaque groupe (messieurs et dames), lors du 1er tour se qualifieront aux quarts de finale. Le calendrier des matches sera déterminé et publié plus tard.

MESSIEURS :
Brésil, Algérie, Etats-Unis, Japon, Lituanie (A)Allemagne, Belgique, Ukraine, Chine, Turquie (B)

Lutte/JO-2020 : 16 athlètes en stage de préparation à Alger

LES ATHLÈTES des équipes nationales de lutte juniors et seniors effectueront du 18 au 24 mai un stage de préparation au Centre de regroupement et de préparation de Souidania (Alger), en vue des Jeux olympiques 2020 de Tokyo, a appris l'APS lundi de la Fédération algérienne de la discipline. Le staff technique national, composé des entraîneurs, Bendjedaa Mazouz, Zeghdane Messaoud, Benrahmoune Mohamed et Aoune Fayçal, a convoqué 16 athlètes (13 seniors et 3 juniors) pour ce rendez-vous. Les athlètes de l'élite préparent également les championnats d'Afrique qui auront lieu probablement le mois de juin prochain à El Jadida (Maroc). Après deux stages de préparation à Kiev (Ukraine) et Budapest (Hongrie), les athlètes algériens entament la dernière ligne droite de leur préparation avec une nouvelle série de stages en Algérie et à l'étranger (Budapest et Téhéran), en vue des prochaines échéances internationales. Huit athlètes algériens (4 en lutte gréco-romaine et 4 en lutte libre) ont composté leur billet pour les Jeux olympiques 2020 de Tokyo, repoussés à 2021.Les quatre qualifiés en lutte libre sont : Mohamed Fardj (97 kg), Kherbache Abdelhak (57 kg), Fateh Benferdjallah (86 kg) et Djahid Berrahal (125 kg). En lutte gréco-romaine, Adem Boudjemline (97 kg), Sid Azara Bachir (87 Kg), Abdelkrim Fergat (60 kg) et Abdelmalek Merabet (67 kg) ont également validé leur billet pour Tokyo.

FAF-ARBITRAGE

Charaf-Eddine insiste sur la réforme «progressive et en profondeur» du corps arbitral

Le nouveau président de la Fédération algérienne de football (FAF) Amara Charaf-Eddine, a mis l'accent lundi sur la nécessité de réformer «progressivement et en profondeur le corps arbitral», lors d'une réunion de la commission fédérale d'arbitrage (CFA), a indiqué la FAF sur son site officiel.



Charaf-Eddine s'exprimait lors de la première réunion de la CFA, élargie aux Directeurs techniques régionaux d'arbitrage (DTRA), tenue au siège de l'instance fédérale à Dely Ibrahim (Alger), sous la conduite de son vice-président, Mohamed Bichari.»Amara Charaf-Eddine, qui a procédé à l'ouverture des travaux, a mis l'accent dans son allocution introductive sur la nécessité de réformer progressivement et en profondeur le corps arbitral, notamment à travers la formation des instructeurs et donc des arbitres pour élever le niveau d'ensemble et permettre à nos referees de se distinguer sur le double plan national et international», précise la FAF dans un communiqué. Amara Charaf-Eddine est actuellement à la tête de la CFA, en attendant l'amendement des statuts de la FAF vu que les statuts actuels ne permettent pas la désignation d'un président en dehors des membres du bureau fédéral. Le président de la FAF a également tenu «à encourager les arbitres et à les sensibiliser pour mener à bien leur noble mission loin de toute pression ou interférence, comme il a évoqué les conditions de leur travail sur le terrain, qui devront connaître des améliorations à l'avenir». A l'issue de cette réunion «très fructueuse», selon l'avis du Dr Bichari, il a été procédé à la répartition des tâches et à la désignation des responsables des différentes structures dépendantes de la CFA . Cela dit il y a lieu de signaler quand même qu'un fait marquant se serait produit bien avant cette première réunion selon des sources concordantes dans les bureaux de la CFA . En effet on croit qu'une première prise de bec s'est produite dans les locaux de l'instance à Dely Brahim entre le 1er vice -président de la FAF, Amar Bahloul et le vice-président de la commission d'arbitrage Mer Mohamed Bichari. Le premier nommé toujours selon les échos parvenus a voulu s'interférer dans la mission du second qui n'a pas apprécié cette attitude jusqu'à le faire sortir de son calme olympien.
Ce premier clash verbal dans les couloirs de la FAF depuis l'installation du nouveau bureau fédéral a vite interpellé le patron du football algérien, Charef-Eddine Amara. Ce dernier n'a pas hésité d'ailleurs à remettre à sa place Bahloul le mettant en garde contre toute immixtion dans le travail de la CFA à l'avenir. Agence et RS.

La liste de la Sous-commission désignation : Dr Mohamed Bichari (Ligues 1 et 2) et Farouk Houasnia (Ligue inter-régions).
Sous-commission formation : Farouk Houasnia.
Sous-commission évaluation : El-Hadi Serier.
Sous-commission futsal : Houari Belkacem.
Sous-commission préparation physique : Nacereddine Cherifi.
Sous-commission arbitrage féminin : Safia Ayouni.
Sous-commission audiovisuel et communication : Samir Kria.

CAN FÉMININE 2022 : TIRAGE DIFFICILE POUR L'ALGÉRIE

Eliminatoires CAN-2022 (dames) : L'Algérie face au Soudan au premier tour

LA SÉLECTION algérienne de football (dames) affrontera son homologue soudanaise , au premier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2022, selon le tirage au sort effectué lundi au siège de la Confédération africaine (CAF) au Caire (Egypte). En cas de qualification, les joueuses de la sélectionneuse Radia Fertoul seront opposées, au 2e et dernier tour, au vainqueur de la double confrontation entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, vice-championne d'Afrique. Le Nigeria, qui domine l'épreuve depuis sa création en 1991 avec 11 titres glanés sur 13 possibles, débutera la défense de son trophée face au Ghana. Un record de 44 pays africains prennent part à ces éliminatoires. Le Maroc, pays hôte, est qualifié d'office. La CAN-2020 avait été annulée en raison de la pandémie de Covid-19.Cette CAN-2022 sera la première édition qui verra la présence de 12 pays, au lieu de 8 nations habituellement. Présente à la précédente édition, organisée en 2018 au Ghana, l'Algérie a complétement raté sa participation, en quittant le tournoi dès le premier tour avec trois défaites de suite face au Ghana (1-0), au Cameroun (3-0) et au Mali (3-2). Outre les éliminatoires de la CAN-2022, les coéquipières de Kahina Takenint seront concernées par la Coupe arabe des nations prévue du 26 août au 16 septembre prochains au Caire.

PREMIER TOUR
M10 – Algérie vs. Soudan
Second Tour
Vainqueur M9 vs. Vainqueur M10
Mozambique - Afrique du Sud

LFP-Ligue 1 : Miloud Rebiaî (MCA) prend quatre matchs de suspension

LE JOUEUR du MC Alger, Miloud Rebiaî, a été sanctionné pour quatre matchs dont un avec sursis, suite à son exclusion pour «contestations répétées» et «comportement anti-sportif envers un officiel», lors du 8e de finale perdu de Coupe de la Ligue face à l'USM Alger (0-2), a indiqué lundi soir la Ligue de football professionnel (LFP).La commission de discipline de la LFP a, en outre, infligé une amende de 40.000 DA à Miloud Rebiaî. Toujours concernant le derby algérois, l'entraîneur de l'USMA, Mounir Zeghdoud, et son adjoint, Toufik Kabri, ont pris chacun un match de suspension ferme (interdiction du terrain et des vestiaires) plus 30.000 DA d'amende pour «contestation de décision», selon la même source. Le club usmiste devra, lui, s'acquitter d'une amende de 200.000 DA pour «non-respect du protocole sanitaire» anti-Covid. Enfin, le joueur de l'USMA, Billel Benhamouda et le gardien de but de l'ES Sétif, Sofiane Khedaïria, ont été sanctionnés un match ferme et devront payer chacun une amende de 30.000 DA pour «contestation de décision».

COUPE ARABE DES NATIONS U20 : LACETE CONVOQUE 34 JOUEURS POUR UNE DEUXIÈME PRÉSÉLECTION

APRÈS UN rassemblement qui a concerné un premier groupe de 32 joueurs qui a séjourné du 6 au 9 mai 2021 au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, le sélectionneur national des U20, M. Mohamed LACETE, a retenu un nouvel effectif de 34 joueurs pour un deuxième stage de présélection qui aura lieu, cette fois, du 17 au 20 mai. Nés en 2003, les joueurs bénéficient de leur première convocation chez les U20 et auront, en plus des séances d'entraînement et autres tests, trois matches d'opposition pour espérer figurer dans la liste finale. Le sélectionneur national entend organiser un ultime stage de présélection consacré à une vingtaine de joueurs évoluant à l'étranger, ce qui permettra au staff technique de voir autour de 80 joueurs au total afin de constituer le noyau qui sera concerné par la Coupe Arabe des nations. Pour rappel, la sélection nationale U20 prépare le tournoi de la Coupe Arabe des Nations prévu du 17 juin au 03 juillet 2021 en Egypte.

ESPAGNE : NAÏS DJOUAHRA MARQUE ENCORE ET PREND DU GALON

PRÊTÉ par la Real Sociedad à Mirandés, pensionnaire de deuxième division espagnole, le jeune franco-algérien Naïs Djouahra profite du temps de jeu qui lui est offert pour se montrer décisif. Pour la rencontre de Liga Adelante (seconde division d'Espagne) qui opposait Mirandés à Fuenlabrada, Naïs Djouahra a fait parler de lui en inscrivant un but spectaculaire. Le joueur formé à Saint-Etienne a dribblé deux joueurs avant de conclure d'une belle frappe avant de dribbler un autre et placer un tir imparable pour le gardien adverse. Le score final a été de 2-1 pour Mirandés. Djouahra, déjà apparu en équipe première avec la Real Sociedad, a joué 23 rencontres cette saison, pour 3 buts et 2 passes décisives. Cest dire que le jeune Nais Djouahra est entrain de ganer du galon et taper dans l'œil de certains recruteurs

VALENCIENNES (FRANCE) : AYMEN BOUTOUTAOU DE NOUVEAU EN VERVE FACE AU HAVRE

APRÈS son joli doublé la semaine dernière face à Nancy, le jeune attaquant algérien Aymen Boutoutaou a inscrit un nouveau but avec Velenciennes lors de la défaite de son équipe (3-5) face au Havre.Titularisé par Olivier Guégan, le joueur formé au club a inscrit le premier but valenciennois, à la 31ème minute, sur un joli mouvement se concluant sur un tir puissant dans les filets du Matthieu Gorgelin. Une réalisation qui permit au VAFC de réduire le score après les deux premiers buts havrais marqués par Basqye et Thiaré. Côté stats, Aymen Boutouatou inscrit son troisième but en deux matchs après le doublé marqué lors de la journée précédente face à l'AS Nancy Lorraine. Malgré ce but, Valenciennes s'est ensuite ensuite effondré en encaissant trois autres buts s'inclinant ainsi lourdement à domicile (3-5). Une victoire précieuse pour Victor Lekhal et ses coéquipiers qui reviennent à deux points de la première partie de tableau.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:42	12:26	16:15	19:32	21:03
CONSTANTINE	03:49	12:30	16:19	19:35	21:06
ALGER	04:01	12:45	16:34	19:51	21:22
OUARGLA	04:11	12:36	16:16	19:32	20:55
CHLEF	04:11	12:52	16:39	19:56	21:26
MOSTAGANEM	04:16	12:57	16:44	20:01	21:30
ORAN	04:20	12:59	16:47	20:03	21:32

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6990 — MERCREDI 12 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	22°	10°
Oran	24°	10°
Constantine	22°	6°
Ouargla	30°	18°

ATTAQUES SIONISTES CONTRE LES PALESTINIENS

LARGE CONDAMNATION EN ALGÉRIE

L'escalade des tensions et de la violence à El Qods occupée et ses environs a suscité une large condamnation en Algérie après les attaques sionistes perpétrées notamment contre la mosquée Al-Aqsa et les quartiers palestiniens de la ville, en violation flagrante des résolutions de la légalité internationale.



Le Bureau du Conseil de la Nation, présidé par M. Salah Goudjil, Président du Conseil de la Nation, a dénoncé et a exprimé dans un communiqué sa «profonde inquiétude», soulignant que l'armée coloniale sioniste «s'est habituée à faire fi et à transgresser la légalité internationale et à défier la communauté internationale qui fait malheureusement preuve de faiblesse devant la cruauté et la barbarie de l'entité sioniste».

Cette dernière a «profané la sacralité de la Mosquée d'El Aqsa en ces jours bénis du mois sacré du Ramadhan, portant atteinte avec exagération aux sentiments des musulmans et de tous les défenseurs de la liberté à travers le monde en procédant à l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons alors qu'ils sont les propriétaires légaux de cette terre de Palestine, en terrorisant les civils désarmés et appliquant un agenda d'occupation vile et sordide», poursuit la même source.

«Tout en rappelant la position immuable et constante de l'Algérie vis-à-vis de la question palestinienne, une position réitérée par M. Abdelmadjid Tebboune, Président de la République, devant la 75ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en affirmant le droit du peuple palestinien inaliénable à établir son Etat souverain avec pour capitale El Qods, Le Bureau du Conseil de la Nation en appelle aux parlements des pays arabes et islamiques afin d'assumer leur droit historique de soutien au peuple Palestinien frère et à sa cause juste», dira également le Bureau du Conseil de la Nation.

Dans un communiqué rendu public dimanche dernier, le ministère des Affaires étrangères a condamné «dans les termes les plus sévères» ces attaques «racistes et extrémistes» fustigeant «des tentatives répétées de légitimation de la logique de spoliation des terres d'autrui par la force et d'imposition de la souveraineté sur la ville Sainte, en violation flagrante des résolutions de la légalité internationale». Dans ce contexte, l'Algérie a appelé la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, à agir en toute urgence pour assurer la protection nécessaire au peuple palestinien et à ses lieux sacrés et à mettre fin à ces actes criminels et à la politique d'occupation israélienne des territoires palestiniens, soulignant sa pleine solidarité et son soutien constant au côté du peuple palestinien dans sa lutte héroïque contre l'occupation israélienne.

Par la voix de sa représentante à la réunion du Comité relatives aux questions du Moyen-Orient de l'Union interparlementaire (UIP), Fouzia Benbadi, le Conseil de la Nation a condamné, lundi via un communiqué ce qu'il a qualifié de «brutalités à caractères raciste et extrémiste de l'entité sioniste contre les civils palestiniens à Al Qods occupée». La sénatrice et membre du Comité relatives aux questions du Moyen-Orient, a indiqué que,»l'Algérie condamne avec force et dans les termes les plus sévères toutes les brutalités à caractères raciste et extrémiste de l'entité sioniste contre les civils palestiniens à Al Qods occupée et leur privant de leur droit de pratiquer leurs cultes religieux à la mosquée Al-Aqsa, en violation flagrante du droit international et transgression totale des résolutions de la légalité internationale pertinentes».

Fouzia Benbadi, a notamment ajouté que l'Algérie «qui ne peut occulter la poursuite de la tragédie infligée au peuple palestinien, fustige l'impunité de l'occupant et dénonce toute tentative d'annexion d'autres terres palestiniennes ou de changement de statut de la ville d'Al Qods». Le même jour, des Partis politiques et des acteurs de la société civile ont organisé, un rassemblement de soutien et de solidarité avec les Palestiniens au siège de l'ambassade de la Palestine à Alger. Lors de ce rassemblement, le président du mouvement El Islah, Filali Ghouini a déploré la situation qui prévaut en Palestine, réaffirmant la position officielle et populaire constante de l'Algérie à l'égard de la cause palestinienne.

S. O. Brahim

ANNABA

Les animaux errants envahissement la coquette

ALORS QUE la saison estivale va bientôt planter son nez, les services administratifs de la commune d'Annaba n'arrivent pas de se débarrasser des chats et chiens errants. Le nombre de ces bêtes errantes en milieu urbain est de plus en plus important dans la Coquette, engendrant de fait insalubrité et danger pour les citoyens. A la cité Kouba, quartier résidentiel par exemple, les chats sont devenus un véritable fléau en guettant les sacs poubelles qu'ils éventrent pour se nourrir de leur contenu.

Lequel contenu se retrouve répandu avant que passent les agents de la voirie qui ne pouvant tout enlever en abandonnent quotidiennement.

L'environnement s'en ressent comme risque de s'en ressentir l'état de santé des citoyens de cette cité et d'autres cités livrées au même fléau.

Les chiens errants eux constituent un autre danger plus grave puisqu'ils s'attaquent même aux personnes. Chassant par meutes, retournés presque à l'état sauvage, ces chiens marquent leurs territoires et le défendent à coup de crocs. Des battues avaient été effectuées à plusieurs reprises, mais sans résultats notables jusqu'à l'heure actuelle. Bien plus dans certains quartiers de la Plaine Ouest, ce sont des sangliers qui descendent jusqu'aux habitations de la cité Sidi Achour, engendrant parfois la panique dans la population.

Ces animaux sauvages, dont l'habitat naturel a été dérangé par l'extension urbaine, trouvent leur compte de nourriture dans les tas d'immondices accumulées dans ces cités dont celle des 500 logements EPBTP est un exemple frappant.

Ajouter à cela le bétail que l'on élève même dans des concentrations urbaines, et surtout à chaque fois que l'Aïd el adha approche, il est de plus en plus fréquent de voir de petits enclos, supposés espaces verts, accolés à des immeubles et abritant quelques têtes de moutons promis à un maquignonnage synonyme de profit rapide. Toute cette faune en liberté constitue une préoccupation que les citoyens ne peuvent éradiquer par eux même alors que les risques augmentent proportionnellement à l'envahissement.

La situation devient préoccupante, surtout par devant la propagation de la pandémie de coronavirus, enregistrant chaque jour des cas successifs.

Des virées effectuées aux quatre coins de la Coquette en vue de s'enquérir de cet état de fait, ont permis de constater de visu l'impuissance des citoyens de s'en débarrasser de cet envahissement animalier sans précédent.

«Nous avons saisi mille fois les services de l'APC pour nous débarrasser de ces bêtes insalubres et dangereuses, mais rien n'a été fait. On obtient que des promesses. Nos enfants ont peur quelque fois de sortir soit pour aller à l'école ou faire une petite course chez l'épicier du coin», a déclaré au Jeune Indépendant Mahfoud Ali, résidant à la cité des Martyrs, dans la plaine ouest.

Nabil Chaoui



BÉJAÏA

L'un des auteurs du braquage d'une bijouterie arrêté

L'UN des auteurs du vol d'une bijouterie au centre-ville de Béjaïa a été arrêté ces derniers jours par les éléments de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya.

Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. «Il s'agit d'un individu, âgé de 39 ans qui a fait irruption dans le magasin en plein jour avec son complice avant braquer le propriétaire et quitter aussitôt les lieux dans une voiture de maque Hyundai avec des objets de valeur».

Les enquêteurs ont réussi à identifier le propriétaire grâce à localisation du véhicule. Et cela a conduit à l'arrestation de l'individu connu par le surnom de «Moutchou» et ensuite l'identification de son complice alias «Motorola» âgé de 38 ans qui est en fuite.

«Les mis en cause sont inculpés pour association de malfaiteurs, vol qualifié en réunion, effraction et utilisation d'un véhicule», entre autres. Le mis en cause a été présenté devant le parquet et placé sous les verrous.

N. B.

181 affaires criminelles enregistrées le mois passé

LE SERVICE de la police judiciaire de la sûreté de wilaya recensé pas moins de 181 affaires délictuelles durant le mois dernier impliquant 52 individus.

«De ces affaires il a été relevé 35 atteintes aux biens publics et privés, impliquant 53 individus dont 22 ont été écroués et 122 affaires d'atteinte aux personnes au cours desquelles sont accusés 140 individus dont 12 ont été placés sous mandat de dépôt», indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Durant la même période, le même service a, également, traité 13 affaires de lutte contre le trafic de stupéfiants et de psychotropes impliquant 28 personnes dont 18 ont été placées sous les verrous.

En outre, une affaire de cybernétique impliquant une personne et 10 affaires d'atteinte à l'économie nationale impliquant 09 personnes individus ont été traitées. Selon la même source, «ces affaires ont été transférés aux autorités judiciaires compétentes».

N. B.